



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le 14 juillet 2015 à 19 h 38, sous la présidence du maire suppléant Germain Leblanc, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Germain Leblanc, maire suppléant et conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert

M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima

M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord

M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée

M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons

M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

M. Hubert Poirier, directeur général

M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Sont aussi présents :

Quelque quarante personnes assistent également à la séance.

**R1507-426**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 38 par le maire suppléant Germain Leblanc.

**R1507-427**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Léon Déraspe,  
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2015
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
  - 7.1 Administration
    - 7.1.1 Cession d'immeuble municipal – Lot 3 379 939 du cadastre du Québec – Village de Havre-aux-Maisons
  - 7.2 Finances
    - 7.2.1 Dépôt et adoption du rapport des indicateurs de gestion 2014
  - 7.3 Ressources humaines
    - 7.3.1 Embauche de personnel – Journalier aqueduc et égouts – Poste saisonnier temps complet



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

- 7.4 Loisir, culture et vie communautaire
  - 7.4.1 Autorisation de signature – Ministère de la Culture et des Communications – Entente de protection et de mise en valeur du site historique de La Grave
- 7.5 Réglementation municipale
  - 7.5.1 Avis de motion – Règlement n° 2015-06 remplaçant les règlements relatifs à la numérotation des bâtiments adoptés par les anciennes municipalités locales
  - 7.5.2 Avis de motion – Règlement n° 2015-07 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil et d'une union civile
  - 7.5.3 Adoption du Règlement n° 2015-05 décrétant un emprunt de 3 517 246 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

### **PROCÈS-VERBAUX**

**R1507-428**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2015**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance tenue le 9 juin dernier.

Sur une proposition de Gaétan Richard,  
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

**N1507-429**

#### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

**R1507-430**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La liste des comptes à payer pour la période du 28 mai au 2 juillet 2015 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total 1 388 649,54 \$.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

N° de résolution  
ou annotation

**N1507-431**

### **CORRESPONDANCE**

Le maire suppléant passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

### **SERVICES MUNICIPAUX**

#### **ADMINISTRATION**

**R1507-432**

### **Cession d'immeuble municipal – Lot 3 379 939 du cadastre du Québec – Village de Havre-aux-Maisons**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est propriétaire d'un immeuble identifié comme étant le lot 3 779 939 du cadastre du Québec, acquis en 1991 par l'ancienne municipalité de Havre-aux-Maisons, au cours de la procédure de vente des immeubles pour non-paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QU' en 2003, la Municipalité des Îles a offert, sous certaines conditions, aux anciens propriétaires de recouvrer leur droit de propriété sur certains immeubles de ce secteur dont la parcelle de terrain 3 779 939 et qu'aucun des propriétaires n'a donné suite à cette proposition;

CONSIDÉRANT la demande d'acquisition faite par M. Simon Hubert visant à se porter acquéreur du lot 3 779 939 correspondant à une bande de terrain, d'une superficie de 236,5 m<sup>2</sup>, localisée entre deux immeubles dont il est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé en zone d'érosion et que compte tenu de sa petite superficie, il est non constructible;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se départir de ce terrain devenu excédentaire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal autorise la cession du lot 3 779 939 du cadastre du Québec, situé dans le village de Havre-aux-Maisons, en faveur de monsieur Simon Hubert pour la somme nominale de 1 \$.

Tous les frais relatifs à l'acquisition de cet immeuble seront à la charge de l'acquéreur.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document notarié requis relativement à cette cession d'immeuble.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

### FINANCES

**R1507-433**

#### Dépôt et adoption du rapport des indicateurs de gestion 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil prenne acte du dépôt du rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2014. Ce rapport est adopté tel qu'il a été déposé par la Direction des finances et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### RESSOURCES HUMAINES

**R1507-434**

#### Embauche de personnel – Journalier aqueduc et égouts – Poste saisonnier temps complet

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a procédé à un appel de candidatures par affichage interne et externe de deux postes saisonniers temps complet de journalier aqueduc et égouts pour pourvoir au départ à la retraite de deux employés;

CONSIDÉRANT QUE parmi les quarante-huit offres reçues, cinq candidats ont été convoqués en entrevue;

CONSIDÉRANT les exigences requises en matière de formations OTUND et OTUFD;

CONSIDÉRANT QU' au terme de ce processus, le comité de sélection recommande la candidature de M. Addé Déraspe;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

d'accepter la recommandation faite par le comité de sélection et de confirmer l'embauche de M. Addé Déraspe comme journalier aqueduc et égouts.

En vertu de la convention collective, M. Déraspe sera soumis à une période de probation de 440 heures. La période de travail prévue est d'avril à novembre.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

### LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R1507-435

#### Autorisation de signature – Ministère de la Culture et des Communications – Entente de protection et de mise en valeur du site historique de La Grave

CONSIDÉRANT QUE La Grave fut classée site historique par le ministère des Affaires culturelles en septembre 1983 et que ce secteur est identifié comme territoire d'intérêt au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend préserver les qualités historiques et patrimoniales des lieux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le Règlement n° 2013-16 instaurant un programme de restauration qui vise à soutenir financièrement les propriétaires de bâtiments témoins;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications et la Municipalité entendent cofinancer un plan annuel d'action visant la protection et la mise en valeur du site historique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil trouve opportun de renouveler l'entente de partenariat établie avec le ministère de la Culture et des Communications à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu à l'unanimité

de mandater le directeur du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Michel Leblanc, comme personne responsable de ce dossier;

d'autoriser le maire, Jonathan Lapierre, à signer tout document relatif au renouvellement de l'entente de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications;

de confirmer que le Règlement n° 2013-16 instaurant un programme de restauration de bâtiments témoins compris à l'intérieur des limites du site historique de La Grave est maintenu tel qu'il a été adopté en date du 14 mai 2013.

### RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1507-436

#### Avis de motion – Règlement n° 2015-06 remplaçant les règlements relatifs à la numérotation des bâtiments adoptés par les anciennes municipalités locales

Le conseiller Jean-Mathieu Poirier donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement remplaçant les règlements relatifs à la numérotation des bâtiments adoptés par les anciennes municipalités locales.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

N° de résolution  
ou annotation

**R1507-437**

**Avis de motion – Règlement n° 2015-07 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil et d'une union civile**

Le conseiller Léon Déraspe donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil et d'une union civile.

**R1507-438**

**Adoption du Règlement n° 2015-05 décrétant un emprunt de 3 517 246 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme TECQ**

ATTENDU QUE les gouvernements fédéral et provincial ont conclu une entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence;

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à la réalisation de travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie locale et autres;

ATTENDU QUE le présent règlement est adopté conformément à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU la confirmation de la subvention reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en date du 9 juillet 2014, afin de permettre la réalisation de travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts, de voirie locale et autres types d'infrastructures;

ATTENDU QUE cette subvention est versée sur une période de vingt ans;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'emprunter la somme de 3 517 246 \$;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 9 juin 2015;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,  
appuyée par Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

d'adopter le règlement n° 2015-05 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

**Article 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

N° de résolution  
ou annotation

### **Article 2**     **TITRE**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement n° 2015-05 décrétant un emprunt de 3 517 246 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ».

### **Article 3**     **FINANCEMENT**

Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), le conseil est autorisé à dépenser la somme de 3 517 246 \$. Pour se procurer cette somme, la Municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de vingt ans.

### **Article 4**     **DÉPENSES AUTORISÉES**

La Municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément à la convention à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

### **Article 5**     **IMPOSITION**

Pour pourvoir aux soldes des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **Article 6**     **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**N1507-439**

### **AFFAIRES DIVERSES**

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

**N1507-440**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont :

- ❖ Demande de raccordement au réseau d'égouts – Chemin des Gaudet – Village de L'Étang-du-Nord



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

- ❖ Adoption du règlement d'emprunt n° 2015-05 relatif au programme TECQ – Clause d'imposition
- ❖ Dossier de l'insularité – Questionne le fait qu'il n'y ait pas eu de consultation publique à ce sujet
- ❖ Transfert du CLD à la Municipalité – Coût représenté par contribuable
- ❖ Hausse de taxes survenue depuis 2013
- ❖ Procédure pour réduire la limite de vitesse sur certains chemins municipaux

**R1507-441**

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Roger Chevarie appuyée par Léon Déraspe, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 38.

\_\_\_\_\_  
Germain Leblanc, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier